

Une zone d'activités pour 2016

LÉCHELLES • Les citoyens ont accepté un projet comprenant une halle à usages multiples et un local pour le service du feu. Le coût est estimé à 4,8 millions de francs.



Le nouveau bâtiment sera situé au centre du village, au bord de la route cantonale. IMAGE DE SYNTHÈSE JOUD ET VERGÉLY ARCHITECTES

CHANTAL ROULEAU

Léchelles aura sa halle à usages multiples. Les citoyens ont accepté à une grande majorité (93 oui, 1 non et 7 abstentions) lundi soir lors d'une assemblée extraordinaire un crédit d'investissement pour la construction de la salle qui comprend également un local pour les pompiers. Le coût du projet s'élève à 4,8 millions de francs. «Si on enlève la réserve, les crédits existants et les ventes de terrains, l'investissement net pour la commune est de 3,8 millions de francs», précise André Chassot, conseiller communal en charge des finances. La zone d'activités prévue au centre du village comprendra également une centrale de chauffe - financée par la société immobilière Léchandon SA - ainsi que des logements protégés.

Le nouveau bâtiment sera situé au bord de la route cantonale, en face du bâtiment communal, près du terrain de foot. Le projet «La grange au pré», gagnant du prix d'architecture présenté en décembre dernier, a été affiné afin de mieux répondre aux besoins. «Les volumes ont été diminués de 15% dans le but

de faire des économies», expose l'architecte Christophe Joud.

Le bâtiment sera composé de trois travées: une partie centrale et deux latérales. Au milieu sera située la halle, qui servira autant pour les activités sportives que pour des fêtes villageoises, des soirées de théâtre ou des concerts. Des gradins de 150 places et une scène mobile qui pourra être montée selon les besoins sont également inclus. «La salle sera très éclairée, avec de grandes fenêtres de chaque côté», commente Christophe Joud. «Ces deux faces ouvertes permettront une ventilation naturelle. Une protection solaire sera en outre mise en place pour remédier à la surchauffe.»

Logements protégés

Sur le côté ouest, on trouvera le local de pompiers avec un accès direct à la route cantonale. Des vestiaires sont également prévus. A l'autre extrémité sera située l'entrée, une cuisine, les toilettes ainsi que la centrale de chauffe. Celle-ci sera financée par la société immobilière Léchandon SA, une entreprise qui compte une centaine d'actionnaires

composés essentiellement de villageois et de la commune.

La zone d'activités au centre du village comprendra en outre un immeuble de logements protégés, qui sera la propriété de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. «C'est elle qui fait construire et finance l'immeuble», informe le conseiller communal Raphaël Zbinden. La société immobilière Léchandon SA louera le bâtiment et s'occupera de la gestion des logements. Le montant du loyer ne devrait pas excéder 180 000 francs par année et le bail sera d'une durée de 25 ans.

L'immeuble de logements protégés comprendra onze appartements répartis sur un rez-de-chaussée et deux niveaux. «Nous l'avons imaginé comme une grande maison», note Christophe Joud. Outre les chambres, une pièce sera aménagée pour les activités communes et elle servira également de salle pour les sociétés locales.

La mise à l'enquête du projet devrait avoir lieu avant la fin 2014 pour que les travaux puissent commencer l'année prochaine. La halle devrait être prête à l'automne 2016. I

July 16, 2014

5:53 am

Un atout pour la fusion

La commune de Léchelles est actuellement en pleine étude de fusion avec Domdidier, Dompierre et Russy. La convention de fusion vient d'être signée et le vote pour une éventuelle union est prévu le 28 septembre. Selon les autorités, la création de la commune de Belmont-Broye ne remettrait pas en cause le projet. Ce sera donc à la nouvelle commune d'en payer les frais? «Les coûts seraient assumés par la nouvelle commune, puisque Léchelles en ferait partie», répond le syndic Stéphane Mosimann. «Mais Belmont-Broye va également profiter de ces installations. A Domdidier et Dompierre, il y a saturation des salles de gym.» Et Nicolas Jemmely, vice-syndic, d'ajouter: «Clairement, la création de la halle à usages multiples est un atout dans la fusion. Mais qu'il y ait fusion ou non, Léchelles peut se payer ce projet.» CR

July 16, 2014

5:53 am